




REP ET REP+ EN DANGER !

Dans notre département, les effectifs en collège sont en augmentation mais les dotations ne suivent pas, amenant une baisse de l'encadrement global. Cette politique d'économies budgétaire, voulue par M. Blanquer et appliquée dans l'académie par le Recteur M. Laganier, touche de plein fouet les collèges REP et REP+ de l'Éducation prioritaire. L'académie de Nice serait-elle, en bon élève du gouvernement, déjà entrain d'acter avant l'heure la disparition des REP et REP+ telle qu'expérimentée dans certaines académies sous l'impulsion du rapport très contesté, "Mission Territoires et réussite" ?

Le DASEN des Alpes-Maritimes a fait le choix de sous-doter les collèges pour que les LP puissent bénéficier de la part d'autonomie qui leur était due et qu'ils n'avaient jamais obtenu suite aux diverses réformes. Cette mise en concurrence des structures n'est pas recevable. L'État doit fournir à toutes et tous des moyens pérennes et suffisants pour l'encadrement de leurs élèves. **Les personnels des 8 collèges¹ de REP et REP+ ont été mis devant le fait accompli : le seuil des effectifs par classe passe désormais de 24 à 25 élèves.** Sans oublier que sont inclus dans les classes des élèves aux parcours et besoins particuliers : les élèves UPE2A et ULIS. **Comble du mépris, les élèves d'ULIS ne sont pas comptabilisés dans les effectifs des établissements,** donc sans dotation en heure classe équivalente pour améliorer leur condition d'inclusion. Ces enfants seraient-ils des élèves fantômes pour l'administration ? **Au final, ce ne seront donc pas 25 élèves maximum qui seront accueillis par classe, mais bien 26 ou 27 dans certains cas. Et l'augmentation du seuil entraînera mécaniquement des suppressions de classes.** En cas d'arrivée d'une nouvelle famille dans ces quartiers d'ici la rentrée prochaine ou pendant l'année, les parents ne pourront plus inscrire leurs enfants dans ces établissements mais devront aller dans un autre, plus loin...

Alors que le Ministre a annoncé des moyens supplémentaires pour aider les élèves décrocheurs et ceux des milieux les plus défavorisés, le nombre d'élèves par classe des REP et REP+ sera augmenté... Cherchez l'erreur ! Où est le « renforcement de l'action pédagogique et éducative dans les (...) établissements », annoncé dans la rubrique « Éducation prioritaire » du site de l'académie de Nice, quand il est demandé aux professeur.e.s d'accueillir un nombre d'élèves toujours plus imposant dans leurs cours, sachant qu'ils ont déjà le plus grand mal à travailler sereinement et à les faire progresser avec le seuil actuel de 24 ? Ce choix est incohérent et irresponsable. Augmenter ce seuil, pourtant respecté depuis plus de 40 ans dans l'académie, est un nouveau signe très inquiétant et révélateur de cette volonté ministérielle de supprimer coûte que coûte des postes de personnels enseignants, même au détriment des élèves les plus défavorisés. **La communauté éducative vit, subit, depuis maintenant un an une période très déstabilisante d'un point de vue scolaire bien sûr, mais aussi social et psychologique. De réels moyens dans la consolidation des savoirs et des compétences devraient être mis en œuvre rapidement, particulièrement auprès de ce public défavorisé. Or, c'est le contraire qui se passe !**

Les équipes des collèges de l'Éducation prioritaire ainsi que les parents d'élèves n'acceptent pas cette nouvelle dégradation des conditions d'enseignement et d'étude. Ils ont donc décidé d'un certain nombre d'actions :

-  -Vote CONTRE leur DHG aux conseils d'administrations ;
-  -Demande d'entrevues auprès du Recteur, dans les plus brefs délais ;
-  -Pétitions...

Nos organisations syndicales sont solidaires et soutiennent les initiatives qu'ils·et elles mettront en œuvre pour que soit conservé ce seuil à 24 élèves par classe dans les collèges REP et REP+. C'est une ligne rouge à ne pas franchir pour pouvoir espérer permettre aux élèves de l'Éducation prioritaire de réussir et de s'épanouir au sein de ces établissements ! La réduction des moyens spécifiques affectés aux REP et REP+ remet en question le principe d'une l'école basée sur l'égalité des chances. C'est inacceptable !

Nice, le 15 février 2021

¹ 3 REP+ : Maurice Jaubert, Louis Nucéra et Jules Romains (Nice) et 5 REP : Simone Veil (Nice), Paul Langevin (Carros), Pablo Picasso (Vallauris), Les Mûriers et Les Vallergues (Cannes)